



**PROJET DE VOEU
CONSEIL d'ARRONDISSEMENT
29 Mars 2021**

**Présenté par Geneviève Garrigos et les élus du groupe Paris en Commun, socialistes,
Écologistes et Républicains.
Relatif à la désolidarisation de l'allocation adulte handicapé (AAH)**

Considérant l'engagement de la ville de Paris en faveur d'une ville inclusive de tous et tous, qui permette l'autonomie et la participation de chacun et chacune à l'ensemble des dimensions de la vie sociale, engagement affirmé et développé à travers la stratégie parisienne handicap, inclusion et accessibilité universelle 2017-2021 ;

Considérant que l'Allocation aux adultes handicapés ou AAH est une prestation sociale spécifiquement pensée pour les personnes en situation de handicap et correspond à l'un des principaux minima sociaux en France, avec 1,2 million de bénéficiaires en France dont 270 000 sont en couple ;

Considérant que 31.190 Parisiennes et Parisiens étaient allocataires de l'AAH au 31 décembre 2019, selon les chiffres de la Drees, et que ce nombre en hausse permanente traduit l'ampleur du besoin que recouvre ce dispositif de minima sociaux ;

Considérant que son montant maximum, en 2021, est d'environ 900 euros, ce qui est en dessous du seuil de pauvreté monétaire ; et que son calcul prend en compte les revenus du conjoint, ce qui de fait lui supprime l'allocation dès lors que son conjoint touche plus de 1 634 euros par mois ;

Considérant que l'application du principe de solidarité familiale aboutit donc, en l'espèce, à remettre en cause fondamentalement la capacité des allocataires à assurer leurs besoins de manière autonome, particulièrement lorsqu'ils et elles sont victimes de violence conjugale ;

Considérant que selon l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, les femmes handicapées sont 34 % à être concernées par ces violences, contre 19 % des femmes valides ;

Considérant qu'une pétition sur le site du Sénat appelant à « individualiser l'allocation aux adultes handicapés (AAH) des revenus du conjoint et supprimer la majoration de son plafonnement » a d'ores et déjà permis d'inscrire à l'ordre du jour cette question, et que c'est la première pétition à dépasser de la sorte le seuil de 100 000 signatures ;

Considérant qu'une proposition de loi en ce sens a été adoptée en février 2020 et au Sénat en mars 2021 ; mais que le gouvernement a rappelé son opposition à ce texte, ce qui fait craindre un retrait ;



Le Conseil du 20^e Arrondissement, sur proposition de Geneviève Garrigos, et des élus du groupe Paris en Commun, socialistes, Écologistes et Républicains émet le vœu que :

- La Mairie de Paris continue à œuvrer en faveur de l'autonomie au titre de ses compétences en matière sociale, et intercède auprès de la représentation nationale afin qu'elle confirme la désolidarisation du calcul de l'AAH des revenus du conjoint, en faveur du principe d'individualisation, seul à même d'assurer durablement l'autonomie des adultes en situation de handicap.